

N°5

Année 2020/21

Le ACA



Janvier 2021



Le « ACA » du SNICS-FSU Aix-Marseille

Le SNICS reste votre source d'information privilégiée et essentielle pour notre profession.

**Le SNICS-FSU dit NON à la décentralisation
des infirmiers de l'Éducation Nationale**



1/ Pétition

Aujourd’hui plus de **22 900 personnes** ont signé la pétition. C'est encourageant mais encore insuffisant.

Il faut encore se mobiliser, faites circuler auprès de vos collègues, partenaires, entourage pour faire exploser les compteurs et montrer les soutiens à notre cause...

Nos **18 millions de consultations** témoignent de notre travail au sein des établissements scolaires. Pourtant le ministre de la cohésion des territoires a annoncé la décentralisation de la santé scolaire aux collectivités territoriales malgré la forte opposition des infirmiers EN !

Signons la pétition :

[**Pétition : TOUCHE PAS A MON INFIRMIÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE !**](#)
[\(mesopinions.com\)](http://mesopinions.com)

2/ Grève nationale du Mardi 26 janvier 2021

Un appel à la grève nationale est lancé pour le **mardi 26 janvier** par la FSU. **Vous vous êtes mobilisés pour le dernier congrès exceptionnel du 26 novembre 2021.** Aujourd’hui, le gouvernement refuse d’entendre les infirmiers et accélère la décentralisation.

**Nous devons une nouvelle fois nous mobiliser.
C'est maintenant, demain il sera trop tard !**

Le combat est vital pour nos missions et la réussite des élèves, pour notre place à l’Education Nationale. Les IDE doivent se rendre visibles !

Une manifestation a lieu à Paris le 26 janvier, les infirmiers doivent se rassembler avec les autres professions dans ce cortège. Il nous est accordé une place de choix mais il faut être nombreux pour compter.

**Venez à Paris avec le SNICS-FSU comme vous l'avez déjà fait dans le passé.
Cela a toujours payé.**

Nous vous donnerons les modalités ultérieurement si les conditions sanitaires le permettent.

Merci de vous signaler auprès de votre secrétaire départementale sur votre participation afin d’anticiper les réservations de billets de trains.

Sinon, vous pouvez participer largement à la grève, votre voix compte !



Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Education !

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, éprouvés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Education Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc. Les organisations décident de se revoir début janvier.

TOUTES ET TOUS
Le 26 janvier
ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

LE DÉNI DE RÉALITÉ, ÇA SUFFIT !

SALAIRS

LE MINISTRE :
Une « revalorisation historique »
Jean-Michel Blanquer

LA RÉALITÉ : un miroir aux alouettes !

- 69 % des personnels ne sont pas concernés et rien pour les AESH AED ;
- Pas de compensation des pertes liées à l'inflation ;
- Une prime d'équipement qui exclut les CPE et les professeurs documentalistes ;
- Rien pour les personnels non-enseignants ;
- Gel du point d'indice, ça continue !

RENTRÉE 2021

LE MINISTRE :
« L'éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire »
Jean Castex

LA RÉALITÉ : Un jeu de bonneteau !

« Pas de moyens supplémentaires pour les écoles ;
■ 1883 suppressions d'emplois dans les collèges et les lycées à la rentrée 2021 ;
■ Depuis 2018, 0 création de postes de personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE, LE 26 JANVIER !

POUR LE SERVICE PUBLIC D'EDUCATION

Repas gratuit à votre disposition

#PROTÉGEONS NOS MISSIONS

3/ Le SNICS-FSU : informer, dénoncer, refuser

Le SNICS-FSU n'a cessé de déjouer les manœuvres du groupe de députés sur le dossier santé à l'école pour recréer un service, médecins, infirmiers, psy EN, AS. Lors de la loi pour l'école de la confiance, nous avons évité de justesse un amendement dans ce sens. Lors des travaux de réécriture du BO des urgences, des textes PAI, on s'est battu, souvent bien seuls, à la virgule près pour garder notre vision de la santé et ce qui fait le pourquoi on s'engage à l'Éducation Nationale.

Dans l'académie, nous n'avons de cesse d'écrire au recteur, aux fédérations de parents d'élèves, syndicats des autres professions, presse.

Nous rencontrons des députés et des sénateurs pour recadrer, valoriser notre travail, être rémunéré dignement, être écoutés !

Nous vous informons par le ACA sur les nombreuses attaques sur les droits des fonctionnaires et plus particulièrement sur notre action pour défendre notre profession.

Le SNICS-FSU vous représente et participe à tous les groupes de travail sur le SRE, les LDG avancement, sollicite des audiences avec les différents services du rectorat pour la défense individuelle et collective des infirmiers.

Mais aujourd’hui, la priorité est notre opposition à la décentralisation car le processus est engagé.

4/ La décentralisation c'est NON

Les travaux parlementaires, les rapports sur la santé scolaire sont orientés par des médecins anciennement scolaires, sur une vision médico-centrée.

Les médecins, très éloignés de la santé préventive des jeunes, veulent que les infirmiers deviennent des assistants médicaux. Nous ne sommes pas sur le champ de la maladie ni du diagnostic.

« Les actions ou interventions des infirmier.es de l'Éducation nationale n'entrent pas dans le champ médical. Ils-elles interviennent sur des troubles de la santé et non sur des maladies.

L'éducation à la santé faisant partie de leur champ de compétence et de responsabilité, en réponse aux besoins des élèves, les pratiques infirmières relèvent à plus de 95 % de leur « rôle propre ».

La décentralisation est annoncée par Jacqueline Gourault (ministre de la cohésion des territoires), le 17 décembre 2020. Cette annonce a pris tout le monde de court. Elle souhaite « un guichet unique pour chaque élève » fonctionnant avec la PMI jusqu'à l'université au mépris de l'opposition clairement affichée de tous les syndicats infirmiers.

Tous les projets de loi vont dans ce sens, avec en premier lieu l'abrogation de la loi sur les contenus de visites des 6 ans et des 12 ans définissant le rôle de chacun, médecin et infirmier.

Une politique sociale et de santé à l'école sous la tutelle des collectivités territoriales nous éloignerait des équipes pédagogiques, entraînerait une iniquité territoriale pour les élèves et les personnels, éloignant l'infirmier de l'infermerie pour des missions de santé publique, à la solde des ARS, avec des dépistages à gogo...et l'administratif médical en cadeau bonus ! Les budgets de l'état captés, chaque territoire déciderait des budgets de santé pour les élèves. De façon plus corporatiste, quizz des nos missions dans le premier degré, second degré, rôle propre, effectifs, salaires, coordination, recrutement, avancement, vacances...

Article du SNICS-FSU

En marche vers une médicalisation de la Santé à l'Ecole

De façon récurrente depuis 1991, enfermé.es dans une vision médico-centrée de la Santé à l'Ecole, certain.es n'ont eu de cesse de vouloir « transformer » la promotion de la santé à l'Ecole en un service médico-scolaire, perdant au passage l'objectif premier de la santé à l'Ecole : la réussite scolaire des élèves.

Depuis le début des années 2000, la santé à l'Ecole a survécu à une première tentative de décentralisation, puis à la Mission Interministérielle Santé Sociale Education (MISSE) en 2013-2014, à la Modernisation de l'Action Publique (MAP) en 2015-2016, au parcours renforcé accueil, santé, éducation 0-6 ans en 2018, à la loi dite de confiance en 2019. Et maintenant le projet de Loi dite 3D « Décentralisation, Déconcentration et Différentiation » envisage explicitement le transfert de compétence de la « santé en milieu scolaire » de l'Etat vers les collectivités territoriales -circulaire n° du 15 janvier 2020 premier Ministre- ou encore la Cour des comptes envisage « la création d'un service académique de santé avec un niveau opérationnel départemental ».

Ces dernières années, différents rapports sur la santé scolaire ont été publiés, plébiscitant « un véritable service de prévention » pourtant peu adapté aux besoins en santé des jeunes. Très médico-centrés, ils ont un autre point commun, la négation de la dimension éducative de la politique de santé à l'Ecole et du rôle spécifique des infirmier.es de l'Education nationale.

Ces tentatives ont échoué car elles niaient les besoins spécifiques et demandes grandissantes des élèves.

Renforcée par les gouvernements successifs depuis plus de 40 ans et réaffirmée en 2015, la Politique Educative Sociale et de Santé en faveur des élèves est restée sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'Education nationale car elle est indissociable du projet éducatif de l'élève et de son émancipation. Elle s'inscrit dans les objectifs généraux de l'Ecole et vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous-tes les élèves.

La santé des élèves ne doit pas redevenir le pré-carré d'expert.es agissant depuis la périphérie de l'Ecole. Au contraire, elle doit être portée de façon concertée et coordonnée par l'ensemble de la communauté éducative, à tous les échelons de notre institution en commençant par le « cœur de son réacteur », l'établissement d'enseignement scolaire. Seuls une gouvernance renforcée et un pilotage clair, assumé et actif à tous les niveaux de cette institution (national, académique et local), permettent de lutter efficacement contre les inégalités sociales et de santé.

Une décentralisation ou un service de santé renforcerait les hiérarchies parallèles, entraîneraient une confusion des rôles et des objectifs ainsi qu'une dilution des responsabilités.

Une organisation fonctionnelle de type service médico-social, et la médicalisation sous-jacente qui l'accompagnerait, seraient préjudiciables à la prise en charge de la santé des élèves par le Ministère de l'Education nationale, qui se traduit par plus de 18 millions de consultations infirmières en réponse aux besoins exprimés des élèves et de leurs familles.

Le cœur de l'activité d'un.e infirmier.e de l'Education nationale repose sur sa capacité à répondre quotidiennement aux demandes et aux besoins des élèves qu'il-elle accueille pour quelque motif que ce soit, dès lors qu'il y a une incidence sur leur santé et leur scolarité. Cette fonction crée les conditions pour améliorer leur assiduité scolaire et donc leurs chances de réussite. Les infirmier.es de l'Education nationale doivent rester affecté.es dans les établissements scolaires, au sein d'une véritable équipe pluriprofessionnelle, sous la hiérarchie des chefs d'établissement et au service des élèves.

5/ Les Comités Professionnel territoriaux de Santé, L'école une manne pour les libéraux :

Ils sont financés par les ARS pour améliorer la santé des malades autour de projets. L'éducation à la santé dans les écoles est une manne pour les libéraux. Le SNICS-FSU a déjoué des interventions au déconfinement sur les gestes barrières à Aubagne et a immédiatement averti les ICT sur cette intrusion sur nos missions. Nous avons vu fleurir des projets un peu partout sur le territoire. Quelle honte quand nous manquons de moyens pour faire notre travail et que les libéraux ont des budgets pour intervenir en école !!

Nous devons nous rassembler et AGIR. Faire entendre notre voix. Le SNICS-FSU va écrire au recteur pour dénoncer cette action !

5/ Les Réunions d'Informations Syndicales (Ris)

Nous avons prévu des dates des RIS, mais la situation instable ne permet pas de réunion en présentiel. Nous vous proposons donc un **congrès exceptionnel EN VISIO de votre domicile pour le jeudi 21 janvier à partir de 13h45**. Un lien et une convocation vous seront envoyés très prochainement.

Des RIS suivront, aussi par VISIO. Nous aurions préféré vous revoir et échanger en présentiel.

Cette crise et ces incertitudes n'aident pas les batailles mais nous restons et resterons combatifs, plus que jamais, pour aller vers la victoire ! Il est temps !



**Bloquez les dates :
le jeudi 21 janvier après-midi
et
le mardi 26 janvier !!!**

6/ Le dernier BUT EN BLANC, spécial stagiaire



Les coordonnées de vos représentants élus SNICS-FSU :

LAUZIERE Hélène, secrétaire académique SNICS sa.aix-marseille@snics.org

COUTURE Isabelle, secrétaire départementale 04 icouture04@gmail.com

MORIN Annick, secrétaire départementale 05 morianni@nordnet.fr

DELHEM Julie, secrétaire départementale 13 delhem.sncs@gmail.com

BARATIN Fanny, secrétaire départementale adjointe 13 baratin.sncs@gmail.com

HERLAIN LESAGE Juliette, secrétaire départementale 84 lesage.sncs@gmail.com

BERTHON Fabienne, trésorière SNICS fberthon13@gmail.com

Bonne Année à tous.

Le combat commence dès à présent Pour s'assurer un avenir.

Bulletin d'adhésion à envoyer à Fabienne Berthon, trésorière du SNICS-FSU :

Mme Fabienne Berthon

11 bis rue Dumas

13012 Marseille

Nous sommes la clé de notre avenir

#PROTÉGEONS NOS MISSIONS

<http://www.sniics.org/>

